Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213503543-20260609-2026_34D-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Commune de VIEUX-VIEL

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
Unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de VIEUX-VIEL
Le 05/06/2026

L'an 2026, le 28 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VIEL s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUFEU Gérard, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.

Présents :
M. DUFEU Gérard, Maire
Mmes : BARBIER Brigitte, LEFRANÇOIS Magalie, MAZURIER Pauline, NOBLET Océane, TIDBURY Jane
MM : BOUESNARD Corentin, MAUGUIN Pierre, PITOIS Jérôme, PITOIS René, STRACQUADANIO Jean-Luc

A été nommé secrétaire : PITOIS René

2026 - 34 Vote du budget primitif commune 2026

- Vu la délibération n° 2026_32 du conseil municipal en date du 05 juin 2026, approuvant l'affectation de résultat du budget principal en section de fonctionnement et d'investissement,

- Considérant que le budget primitif voté le 28 mai 2026 ne prévoyait pas l'opération d'ordre entre section liée à l'effacement de réseaux d'eau,

- Considérant qu'il convient de l'intégrer au budget communal en dépenses de fonctionnement ainsi qu'en recette d'investissement soit :

Un montant de 1312.53 € à affecter :
au compte 681 Dotations aux amortissements en dépenses de fonctionnement,
au compte 28 Amortissement / Subvention publics bâtiments et installations.

- Considérant qu'il convient de revoter le Budget principal :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213503543-20260609-2026_34D-DE

Monsieur le Maire expose le contenu du budget :

	Dépenses	**Recettes**
Section de fonctionnement	441 386.53 €	441 386.53 €
Section d'investissement	168 202.79 €	168 202.79 €
	609 589.32 €	609 589.32 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

APROUVE le budget primitif 2026 de la commune, tel que présenté par Monsieur le Maire, en section de fonctionnement et d'investissement, par chapitre et par opération, pour les montants suivants :

- Section de fonctionnement 441 386.53 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement 168 202.79 € en dépenses et en recettes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaire à l'exécution du présent budget, y compris les décisions modificatives ultérieures dans la limite des crédits ouverts.

MANDATE Monsieur le Maire pour procéder à la publication et à l'exécution des présentes décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/06/2026
Le Maire
Gérard DUFEU